Avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de l'Ain

Réunion du 16 mars 2017

Suites données par l'administration **Avis** Avis n° 1 Le CHSCTD réalise à intervalle régulier des visites dans les écoles, établissements ou Le CHSCT de l'Ain observe que le CHSCT de la Loire va mettre en place un suivi des services relevant de son périmètre. Ces préconisations émises dans le cadre des visites donnent lieu à un rapport qui est visites. Sur la base du vadémécum soumis au CHSCT et qui peut contenir des ministériel sur les Risques Psycho-Sociaux, suggestions concernant les mesures le CHSCT de l'Ain réitère donc sa demande prévention pour la santé et la sécurité et qu'un bilan annuel des visites et de leurs l'amélioration des conditions de travail des préconisations puisse être dressé chaque personnels. Ce rapport est année, et présenté en séance par l'employeur. communiqué au chef d'établissement ou à l'IEN de circonscription à qui il revient de s'en emparer et d'apprécier l'opportunité de la mise en œuvre des suggestions qui ont été émises. Celles-ci pouvant être présentées en conseil d'administration ou en conseil d'école. Présenter un bilan annuel des visites et suggestions entrerait dans le champ de compétence des visites d'inspection de l'ISST dont les préconisations sont suivies de mesures permettant de lever les points de non-conformité.